Marie-Guite Dufay Armer un plan de relance vigoureux pour tous les métiers du social et du médico-social

Les candidats à la présidentielle devraient rivaliser de propositions pour revaloriser les professions du lien et de l'humain, déclare la présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté, qui dénonce l'absence criante de moyens

Le pire est devant nous. » C'est le cri d'alarme qu'ont lancé, en Bourgogne-Franche-Comté, les professionnels du travail social et médico-social. Dans une démarche commune inédite, professionnels, mais aussi représentants de familles, fédérations d'employeurs et bénévoles, se sont coordonnés pour faire entendre leur voix, dans la pure tradition de coopération de notre région. Mais ce cri est national.

C'est le cri de tous ceux qui accompagnent les plus faibles de notre société : personnes âgées, dépendantes, handicapées, enfants placés, migrants, exclus, qui subissent aujourd'hui de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire qui a entraîné repli sur soi et montée des exclusions.

Médiateurs, hommes et femmes de lien, ils ont pris soin des plus fragiles pendant les différentes périodes de confinement, ils ont répondu présent, aux côtés des personnes vulnérables. Ils ont été ensuite impliqués dans la stratégie vaccinale de « l'aller vers » et ont pris part à la politique de lutte contre la pandémie, sans être considérés comme participant à notre politique de santé, historiquement hospitalo-centrée.

C'est le cri des travailleurs sociaux, qui n'ont pas vu, depuis des années, les moyens affectés à leurs missions évoluer en fonction de leurs besoins, et ce alors que la prochaine étape de la crise ne sera pas sanitaire, mais sociale, voire sociétale, car la société est fragilisée et les précarités relationnelles se sont renforcées. Pour faire face à cette situation inédite, nous avons besoin de métiers de l'humain qui soient forts et prêts à relever les défis à venir.

C'est le cri de tous les travailleurs de l'humain, du lien, qui ont besoin d'être reconnus alors que se multiplient les abandons de poste : on estime à 36 000 le nombre de départs entre le 1er juin et le 30 septembre 2021, et 30 000 postes vacants sont recensés. Les régions forment les travailleurs de ces secteurs et font la promotion de ces métiers auprès des jeunes en recherche d'orientation ou des demandeurs d'emploi. Mais jamais nous n'avons été confrontés aux désaffections actuelles.

Les formations n'ouvrent pas par manque de candidats. Des apprenants abandonnent après leur stage. Des personnes formées quittent leur emploi. La promesse d'être utile, la conviction d'œuvrer pour le bien commun ne suffisent plus pour des métiers mal reconnus et mal valorisés. Cette désaffection augure donc un déficit de professionnels dans les années à venir : le pire est devant nous.

Les témoignages sont édifiants. Ici, des travailleurs sociaux demandent à être considérés à un niveau de qualification inférieur pour toucher la revalorisation salariale de 183 euros net par mois. Là, ce sont des adultes polyhandicapés qui ont été accueillis en Ehpad, une unité de leur structure spécialisée ayant dû fermer faute de personnel. Certains professionnels du secteur privé non lucratif en viennent à se considérer comme maltraitants du fait de la pénurie de moyens.

Comment ne pas penser à Paulette Guinchard *[1949-2021]*, qui, ministre de Lionel Jospin entre 2001 et 2002, instaura l'allocation personnalisée d'autonomie et qui fut la combattante acharnée de la dignité des personnes vulnérables. Sa voix manque aujourd'hui pour rappeler que le développement d'une société se mesure à la façon dont les plus faibles sont traités.

Cette question devrait ainsi être centrale dans le débat de la campagne présidentielle. Le Haut Conseil du travail social fait un travail remarquable d'écoute et de préconisations. Il rendra un livre vert en mars, après la tenue de la très attendue conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social le 18 février.

Des premières mesures de revalorisations salariales du Ségur de la santé ont touché l'hôpital, puis les Ehpad, mais une grande partie du secteur médico-social, notamment les professionnels travaillant dans le secteur privé non lucratif, n'a pas été concernée. Ils ont subi les catégorisations entre « santé » et « social », entre « première » et « deuxième ligne », « public » et « privé » non lucratif.

> LA PROMESSE D'ÊTRE UTILE, LA CONVICTION D'ŒUVRER POUR LE BIEN COMMUN NE SUFFISENT PLUS POUR DES MÉTIERS MAL RECONNUS ET MAL VALORISÉS

Au-delà de la question salariale, c'est la reconnaissance de ce secteur comme essentiel à notre société qui est en jeu. Le monde d'après doit être celui de l'humain, celui d'une économie au service de la société et non l'inverse. De même, il ne suffit pas d'inscrire un cinquième risque de la Sécurité sociale dans la loi, lié à la perte d'autonomie et au handicap et qui s'ajouterait aux quatre branches existantes (maladie, vieillesse, famille, accidents du travail). Il convient maintenant de lui donner corps et ambition, à la hauteur de la République sociale qui devrait nous faire nous tenir ensemble, debout.

Voilà pourquoi le rendez-vous du 18 février est un rendez-vous crucial pour la revalorisation de ces métiers essentiels dans une société qui se veut bienveillante. Voilà pourquoi il serait bien de voir les candidats à la présidentielle rivaliser de propositions pour armer un plan de relance vigoureux pour tous les métiers du social et du médico-social. L'attente est forte et l'enjeu essentiel pour préserver et renforcer les avancées sociales que nous avons conquises. Ne revenons pas en arrière, n'allons pas vers le pire. ■

Marie-Guite Dufay *est présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté, et présidente de la commission santé et formations sanitaires et sociales de Régions de France*

Anne Salmon Rien n'échappe à la marchandisation, pas même les plus fragiles

La sociologue et philosophe voit dans le scandale des Ehpad d'Orpea la conséquence de l'irruption du managérialisme dans tous les domaines de la société. L'universitaire espère que ce mode de gestion sera remis en question durant la campagne présidentielle

Les nouvelles techniques managériales ont profondément affecté l'organisation du travail. La question de leurs conséquences va-t-elle, grâce à l'ouvrage de Victor Castanet *[*Les Fossoyeurs, *Fayard, 400 pages, 22,90 euros]*, s'immiscer dans la campagne présidentielle ? Ce serait une réelle avancée. Car, au-delà d'Orpea, l'emprise du managérialisme fait des ravages. On le sait, la plupart des grandes entreprises fonctionnent sur ce modèle. Aussi, faire le procès d'Orpea sans remettre en cause l'inflexion autoritaire d'une gestion au service exclusif de la rentabilité financière serait se focaliser sur l'arbre sans voir la forêt. Ce mode de gestion envahit les entreprises privées comme les établissements publics et ce, dans tous les domaines, de l'industrie à l'éducation en passant par la santé ou encore le social et le médico-social. On constate désormais avec horreur que rien n'échappe à la marchandisation, pas même les plus fragiles, qu'ils soient âgés ou non.

Le virage a été pris à la fin du XXe siècle. A cette époque de multiplication des vagues de licenciements, la dislocation de pans entiers de l'industrie a marqué la fin des « trente glorieuses ». Le terme de « progrès » a été abandonné au profit du « changement », maître mot de la nouvelle gestion des ressources humaines. Les DRH l'ont imposé à un rythme frénétique.

> LE NOUVEAU MANAGEMENT, ET C'EST D'AILLEURS PEUT-ÊTRE L'UNE DE SES VÉRITABLES FONCTIONS, A FRAGILISÉ LES MOUVEMENTS DE CONTESTATION

Chape de plomb

Le démantèlement des entreprises, la réorganisation sans fin des services et du travail, l'introduction de logiques marchandes au sein même des organisations, les évaluations et les contrôles individualisés des salariés ont contribué à briser les collectifs de travail sur lesquels reposaient aussi les collectifs de luttes. Il est clair que le nouveau management, et c'est d'ailleurs peut-être l'une de ses véritables fonctions, a fragilisé les mouvements de contestation. Le corps social, réduit au silence, n'a pas trouvé les ressorts pour s'opposer au pouvoir abusif d'un management dont certains députés ont perçu récemment l'« arrogance », *[c'est le terme employé par la députée LRM de l'Essonne, Laëtitia Romeiro Dias, pour qualifier l'attitude des dirigeants d'Orpea lors de leur audition par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, le 2 février]*.

Dans le cas d'Orpea – mais, là encore, le fait n'est pas isolé –, sous couvert d'éthique, c'est une chape de plomb que l'on a coulée pour que rien ne puisse être dit qui vienne ternir l'image du groupe. Son code de conduite, document typique de la « gouvernance moderne », en est symptomatique. Après avoir rappelé les valeurs-clés du groupe : *« loyauté, bienveillance, professionnalisme et humilité »*, ce code énonce, sur plus de 50 pages, 16 principes auxquels il est interdit de déroger sous peine de sanctions allant jusqu'au *« licenciement pour faute et des demandes de dommages et intérêts à l'initiative d'Orpea »*. Certains principes encadrent l'action des salariés. Ils se focalisent notamment sur les soins. Ici, l'individualisation de la faute a tendance à dédouaner l'organisation du travail sous la responsabilité des dirigeants. D'autres principes encadrent la parole. En voici quelques extraits :

« Nous devons : (...) S'agissant de nos propres publications sur Internet et les réseaux sociaux, toujours questionner leur pertinence et leur impact sur l'image et la réputation du groupe ; (...) Signaler à la hiérarchie ou au service communication tout commentaire négatif ou polémique concernant le Groupe Orpea ou ses établissements. »

« Nous ne devons pas : (...) Utiliser les forums de discussion, réseaux sociaux ou sites de partage de contenus, y compris dans le cadre privé, pour nous prononcer sur le groupe et ses activités ; (...) Mettre en cause la réputation et l'image du groupe de manière négative via des activités associatives et politiques privées. »

Le caractère liberticide des chartes éthiques, des codes de conduite mais aussi de l'ensemble des dispositifs qui leur sont associés doit alerter sur les dérives coercitives et disciplinaires au sein des entreprises. Elles ne sont pas uniquement source de souffrances pour les salariés. Elles laissent croire aux directions que le pouvoir acquis est sans limite. Dès lors, leur arrogance va souvent de pair avec de la suffisance.

Le code laisse néanmoins quelques raisons d'espérer. En effet, il est écrit : *« Nous ne devons pas : entraver les enquêtes ou contrôles diligentés par les autorités publiques. »* On peut, si l'on en croit cette directive, imaginer qu'en toute humilité le Groupe Orpea et d'autres à sa suite n'empêcheront pas d'ouvrir cette boîte noire que sont devenues, pour le public et les décideurs politiques, les pratiques managériales au sein des grandes entreprises. ■

Anne Salmon *est sociologue, philosophe et professeure des universités au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Elle est l'autrice de « Moraliser le capitalisme ? » (CNRS Editions, 2009) et de « La Tentation éthique du capitalisme » (La Découverte, 2007). Elle publie, en mars prochain avec Jean-Louis Laville, « Pour un travail social indiscipliné. Participation des citoyens et révolution des savoirs » (Erès, 220 p., 12 €)*